



COMMUNE DE FECHAINAVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée du PLU de Féchain

Par délibération en date du 3 juillet 2018, le conseil municipal a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme (PLU) afin de procéder à des modifications sur plusieurs principes d'une des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 10 décembre 2018.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie de Féchain, entre le 22 janvier et le 22 février 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition du public (www.fechain.fr).

Un registre sera ouvert pour la modification simplifiée pour permettre au public de consigner ses observations en Mairie. Le public pourra également adresser ses remarques par écrit à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Féchain, 10 rue Louis Chantreau 59247 Féchain.

Cet avis sera publié dans la Voix du Nord, avant le début de la mise à disposition et affiché en mairie pendant toute la durée de mise à disposition.